

« Mariage » gay au Mexique : la Cour suprême impose leur reconnaissance à tous les Etats fédéraux

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 12 août 2010

La Cour suprême de justice de la nation mexicaine a [décidé](#) mardi que les mariages homosexuels contractés dans la capitale fédérale, Mexico DF, devront être reconnus dans l'ensemble des Etats-Unis du Mexique, par 9 voix contre 2. C'est le deuxième volet de l'examen de la constitutionnalité du « mariage » gay légalisé en décembre dernier : d'abord le principe en a été approuvé, puis son impact sur le reste du pays, en attendant l'examen du droit d'adopter pour les couples homosexuels mariés qui est actuellement examiné par la plus haute juridiction mexicaine. Les juges ont rejeté l'argument des gouvernements des Etats selon lequel la reconnaissance du « mariage » gay rompt l'égalité devant la loi qui s'impose dans l'ensemble du territoire national, mais la Cour a jugé que l'état civil doit être reconnu où qu'on se trouve.

La décision n'implique pas que chaque Etat doive désormais légaliser à son tour les « mariages » gays. Qui restent, bien entendu, fort marginaux : 320 à cette heure dans la capitale mexicaine depuis la légalisation, qui apparaît décidément comme une décision ultra-catégorielle.

Sans surprise, le Parti révolutionnaire institutionnel est enchanté par cette nouvelle étape vers la normalisation de l'activité homosexuelle, tout comme les autres groupements de gauche, au premier rang desquels se trouve le PRD au pouvoir dans la capitale fédérale qui y a aussi fait légaliser l'avortement ; s'y ajoute cependant le coordinateur du PAN (Parti d'action nationale, réputé à droite) au Sénat, Gustavo Madero Muñoz, qui a personnellement applaudi la décision : **« C'est une résolution parfaitement fondée en droit, produit de notre démocratie et de notre séparation des pouvoirs. Nous ne pouvons projeter le Mexique du futur ou un Mexique moderne si nous ne mettons pas en acte chaque jour ce principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. »**

© [leblogdejeannesmits](#).